

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2023/04/11
N° 03

DATE DE CONVOCATION :

7 AVRIL 2023

DATE D’AFFICHAGE :

7 AVRIL 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 22

L’an deux mille vingt-trois, le onze avril à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*salle Jean de la Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Patrick BOULAY, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Catherine FOULARD, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Sylvie HÉRON, Martine MALASSIGNÉ, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON.

Étaient absents excusés :

Jennifer DIOT donne procuration à Francis BELLUAU
Viviane GROUARD donne procuration à Sylvie HÉRON
Julie HEUZARD donne procuration à Anaïs BOUCHER
Lucas JUIGNÉ donne procuration à Bruno TISON
Karine NÉEL donne procuration à Anne-Marie GARNIER
Laëtitia ROSI

Secrétaire : Alain GALLET

OBJET : Attribution des subventions communales aux établissements scolaires.

Après avis favorable de la commission des finances qui s’est réunie le 14 mars 2023 et concertation avec les responsables des établissements scolaires,

Il est proposé au Conseil Municipal les subventions suivantes :

ÉTABLISSEMENTS		MONTANT ATTRIBUE	OBSERVATIONS
Ecole maternelle publique (Année scolaire 2022 – 2023) Nombres d’enfants : 45 - Marolles-les-Braults : 28 - Autres communes : 17	Coopérative scolaire	4,20 €/enfant	<i>Tous les enfants</i>
	L’école au cinéma	5,20 €/enfant	<i>Tous les enfants</i>
	Bourses et prix	5,20 €/enfant	<i>Tous les enfants</i>
	Projet danse	250 €/classe	<i>2 classes concernées (3 auparavant)</i>
	Noël	6,25 €/enfant	<i>Tous les enfants</i>

ETABLISSEMENTS		MONTANT ATTRIBUE	OBSERVATIONS
Ecole élémentaire publique (Année scolaire 2022-2023)	Coopérative scolaire	4,20 €/enfant	<i>Tous les enfants</i>
	L'école au cinéma	5,20 €/enfant	<i>Tous les enfants</i>
Nombres d'enfants : 92 - Marolles-les-Braults : 64 - Autres communes : 28	Sorties culturelles	204 €	<i>Tous les enfants</i>
	Noël	5,20 €/enfant	<i>Tous les enfants</i>
Collège Jean Moulin	Foyers sociaux éducatifs	387,50 €	<i>Voyages et sorties scolaires</i>
	Association sportive	387,50 €	<i>Achat de matériel sportif (VTT) + transports vers les compétitions sportives + assurance obligatoire</i>
	Subvention compensatoire pour la location des équipements sportifs de la commune	10 000 €	<i>Transport scolaire vers les piscines + participation aux voyages scolaires + fête de Noël + atelier radio</i>
Marollais scolarisés en sections professionnelles	Maisons familiales	60 €/enfant	
	Centres de formation des apprentis	80 €/enfant	
	Sections professionnelles dans un lycée public ou privé	60 €/enfant	
Voyages culturels et linguistiques	Classe patrimoine Séjour linguistique Classe de neige Classe découverte	37 €/enfant	<i>Pour les élèves Marollais</i>

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions énoncées précédemment aux différents établissements scolaires pour l'année 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTÉ à l'unanimité des membres présents et représentés l'attribution des subventions énoncées aux différents établissements scolaires pour l'année 2023.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le onze avril deux mille vingt-trois.

Francis BELLUAU,
Maire,